

délégués - en exercice	97
- présents	68
Pouvoirs	04
Total votants	72

Affaire n°021/06-2026

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS
PERMANENTS ET MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 8 JUIN 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 8 juin 2026 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 juin 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFSY, Pascale PRUNET, titulaires.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Patrice SAINT-JALMES, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Eric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOUT, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Gilles ROSSIGNEUX, Steven GOURMAUD, Jean-Claude COCHET, Nicole VIBERT, Gilles GROSLEVIN, Manuel CENDRIER, titulaires et Mélanie BARONI, Pascal ROBERT, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Jonathan CHAUMONT, Marie-Claude BEAUDICHON, Bernard NENY, Hugues MARCELOT, Arnaud FABRE, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Fabrice BAPTISTA, Patrick PERCIK, Michel MULLER, titulaires et Anaïs SOULIS, Florence VIALE, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Magali BOCHEW, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Benoît SCHMIT, Laurent SAUSSEY, Laurent GAUTIER, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Patrick ALBRIEUX, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Chimène MONORAL, Joël EVEN, Sylvie SOUPLY, Fernand BORDES, Farida SABEUR, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires et Mohamed OUHSSAINE, Olivier ROUSSEAU, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Pouvoirs :

- de Pascal ROUSSEAU à Brigitte DEMARIA (CAPVM)
- de Analia HALLER à Gladys CELANIE (CAPVM)
- de Cécile PHAM-VAN à Louis-Marie SAOUT (CCBRC)
- de Yann LE MAULF à Yann BLAISE (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Elio BELFIÔRE, Marième TAMATIN-VARIN

Excusés : Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Thierry COCHARD, Rémy CHATTÉ, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHOU

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Excusés : Joël BLANCHARD, Patrick ROSSILLI, Etienne LEROY

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Excusés : Paul BADRI, Michel CALAFATO, Manuel MACHADO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT, Guillaume PROUST

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Alain PLAISANCE, Arnaud MALANDAIN

Excusée : Aline COUDERC

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Excusé : Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe COULOUMY

Excusée : Sophie RIBREAU-STABILE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Rita KHANFOUR

Excusé : François BENAVENTE



021-06-2026 : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des projets portés par le SIETOM, la création et la suppression de postes ainsi que la réorganisation du pôle communication s'avèrent nécessaires.

Suppression de l'emploi de Responsable Pôle Communication

Filière administrative, catégorie B, rédacteur principal de 1^{ère} classe, temps complet

Suppression de l'emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques

Filière administrative, catégorie B, rédacteur principal de 1^{ère} classe, temps complet

Par délibération n° 186/06-2025 du 20 juin 2025, un emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques a été créé pour permettre le « tuilage » avec l'Assistante de Direction et Affaires Juridiques afin d'anticiper son départ à la retraite.

L'agent qui était sur l'emploi d'Assistante Direction et Affaires Juridiques est parti à la retraite au 1er avril 2026, c'est pourquoi l'emploi d'Assistante Adjointe Direction et Affaires Juridiques n'a plus lieu d'être.

Création d'un emploi permanent de chargé de mission appui aux communes

Filière administrative, catégorie B, rédacteur principal de 1^{ère} classe, temps complet

La mission principale du chargé de mission sera :

- Mise en œuvre d'un appui aux élus des communes du SIETOM
- Structuration des liens entre le SIETOM et les collectivités (communes et intercommunalités)
- Soutien à la bonne circulation de l'information entre les services du SIETOM et les collectivités - Participation aux réflexions stratégiques de la collectivité et accompagnement des projets
- Organisation des temps de concertation entre élus

Création d'un emploi permanent de Responsable Pôle Pédagogie, Appui et Communication

Filière administrative, catégorie B, rédacteur principal de 2^e classe, temps complet

La mission principale sera :

- Pilotage et animation du service Prévention et Sensibilisation en mettant en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation liées au service public de gestion des déchets auprès de tous les publics
- Encadrement de l'équipe des communicants de proximité
- Animation avec la responsable du Pôle de l'équipe projet autour du PLPDMA (Copil, GT...)
- Établissement du budget du service et de son suivi

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriales,

Vu la délibération n° 186/06-2025 du 20 juin 2025 portant création d'un emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques,

Vu le tableau des emplois et effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29 mai 2026,

Considérant que les besoins des services nécessitent la création et la suppression d'emplois,

Le Comité Syndical ,


DECIDE :

- de supprimer l'emploi de Responsable Pôle Communication à temps complet de catégorie B de la filière administrative, grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- de supprimer l'emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques à temps complet de catégorie B de la filière administrative, grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- de créer un emploi permanent de Chargé de mission appui aux communes à temps complet de catégorie B de la filière administrative, grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- de créer un emploi permanent de Responsable Pôle Pédagogie, Appui et Communication à temps complet de catégorie B de la filière administrative, grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- d'adopter les modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 8 juin 2026.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.



Le Président,
Jonathan WOF SY

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle - 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.